

*Date de dépôt: 18 octobre 2005*

*Messagerie*

## **Rapport**

### **de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier la pétition pour un redimensionnement planifié des cycles d'orientation**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Salika Wenger**

Mesdames et

Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement et de l'éducation, sous la présidence de M. Jacques Follonier, s'est réunie les 26 novembre, 3 et 10 décembre 2003 pour examiner la pétition 1397 renvoyée à notre commission par les Grand Conseil.

M. Wittwer Frédéric, secrétaire général, DIP, a participé aux travaux de la commission ainsi que M<sup>me</sup> Anne Marie Loeillet, cheffe des constructions scolaires au DAEL et M. Schüle, directeur à la direction générale du CO.

Nous remercions le procès-verbaliste M. Demain Hubert pour son excellent travail.

#### **Audition des pétitionnaires M<sup>mes</sup> Olowine Rogg, Hélène Voigt et M. Roland Beltrami**

Les pétitionnaires sont les représentants du Forum Saint-Jean, et membres du groupe de pilotage de ce forum. Parente d'élève, deux de ses enfants sont au CO, deux dans l'EP, et intègre l'APE de Cayla.

Un groupe de travail a été constitué à l'intérieur du Forum, relativement au CO de Cayla et à sa planification. Cette planification est de manière

générale déficiente, en cause de leur taille qui découle d'une absence de prévision suffisante. Il eut été souhaitable de ne pas avoir recours à la pratique de la délocalisation des élèves, et de tenir compte de l'identité de chaque quartier. A la suite de la tenue d'un forum, l'augmentation du nombre d'élèves est perçue comme un réel souci pour les habitants du quartier. Les parents sont également inquiets d'une telle concentration (plus de 1000 élèves) dans un tel périmètre. Actuellement on constate déjà de nombreuses violences et incivilités, et l'augmentation du nombre ne risque pas d'améliorer les conditions d'accueil.

L'autre préoccupation est celle de l'insertion dans la vie du quartier. Un CO fait peur. Les élèves du CO s'intègrent assez mal dans le quartier. Avoir autant d'élèves dans un cycle, c'est forcément avoir des élèves qui viennent de plus loin, et finalement l'anonymat se crée. Si les élèves font des dégâts ou se comportent mal, il n'y a pas de surveillance ou de contrôle social.

On ne connaît plus les élèves. Jusqu'à 80-100 élèves, on peut connaître les gens de son quartier. Au-delà, au CO, il devient impossible de créer des liens. On ne connaît plus personne parce qu'il y a un mélange d'élèves. On a l'impression que les CO sont des OVNIS posés dans les quartiers, et aucun lien ne se tisse avec le quartier, alors qu'il s'agit d'un lieu de rencontre important.

Des lieux d'études conviviaux sont le gage d'une réussite scolaire, alors que 700 élèves c'est l'anonymat, beaucoup d'incivilités et de problèmes. Le débat sur le nombre d'élèves doit avoir lieu, et des réponses devraient être clairement apportées à ce sujet.

Se pose le problème de la mobilité de ces élèves. Les bus TPG qui se rendent dans les CO ne sont souvent pas fiables. Ils ne viennent pas ou viennent en retard. Les enfants de 12-14 ans se baladent. Elle craint pour la sécurité routière et l'étranglement du trafic autour de cet établissement surpeuplé. Cayla est particulièrement mal placé. Ce qui génère des dégradations systématiques dans les allées des nombreuses habitations. Les gens ne sont pas du tout tranquilles. Ce surnombre est impossible à gérer, dans des endroits pas très loin d'ici, à cause de tous les phénomènes de drogue, de violence et d'incivilités, y compris dans les transports en commun. Une planification sur 12 ans devrait être possible. Il n'est pas tenu compte de l'environnement. Malgré la demande des enseignants, aucune discussion n'a jamais été possible sur le nombre.

On revient sur l'historique de cette pétition. Le DAEL est venu présenter son projet de reconstruction du CO de Cayla. D'emblée les conditions furent fixées, dont l'augmentation d'un tiers de la population scolaire de l'ancien

cycle ou la localisation. Or les parents d'élèves du quartier avaient diverses préoccupations liées à ces aspects. L'emplacement de ce cycle paraît particulièrement problématique. L'orateur parle de carences et d'irresponsabilité des autorités en matière de prévision. Cette pétition voulait attirer l'attention sur cette situation dans ce quartier. La planification des cycles n'est pas réalisée dans la perspective d'intégrer ces établissements dans un quartier, afin d'assurer une identification entre les élèves venus de lieux divers, et la population du quartier.

Ces chantiers s'inscrivent dans un environnement urbain, les espaces à disposition sont réduits. Une députée s'inquiète par contre du discours tenu sur l'intégration jugée difficile des enfants dans le quartier. Elle rappelle que ces enfants sont « nos enfants ». Elle s'étonne que ces enfants puissent susciter la crainte. Elle estime par ailleurs que les conceptions architecturales peuvent également fournir des repères suffisants à l'élève afin d'encourager son identification à son environnement, et cela bien au-delà de la question du nombre.

M. Beltrami estime que la planification et l'acquisition des terrains relève du gouvernement cantonal. Il suppose que l'impulsion en provenance du pouvoir législatif n'était pas suffisamment forte. Il observe, pour être juste, que de nombreux quartiers refusent la construction sur leur sol de ce type d'établissement, précisément pour éviter de se trouver confrontés à ces problématiques d'intégration et de perturbations. Le dialogue avec le DAEL, sur la question de la conception architecturale, a longtemps été refusé, puis finalement instauré, sans possibilité réelle de faire valoir les arguments du Forum. La réduction du nombre d'élèves n'entraînera pour le DAEL que le gain de quelques classes qui deviendront des lieux supplémentaires de rencontres collectives. Le dialogue peut néanmoins intégrer ce type de discussion sur les choix de la conception comme ce fut le cas pour une crèche du quartier. Il serait souhaitable d'étendre les bienfaits de la démocratisation, y compris pour ce qui concerne la construction d'infrastructures dans les quartiers.

*Un député aimerait s'assurer du manque (supposé) de concertation entre les différents acteurs. Il s'interroge ensuite sur l'éventualité d'alternatives de lieux dans ce secteur (anciens terrains d'horticulture, ou espace du Stade des Charmilles). Enfin, le déplacement des élèves entre cycles semble se perpétuer, il souhaiterait quelques précisions.*

M<sup>me</sup> Voigt sait que certains élèves de 7<sup>e</sup>, de Saint-Jean-Délices se rendent à Montbrillant, d'autres au CO du Renard (coût TPG 750 F/an). Elle revient sur le bilan de cette concertation. Ce processus relativement nouveau nécessite quelques adaptations de part et d'autre. Le Forum s'est manifesté in

extremis, et les départements du DIP et du DAEL ont intégré l'avis des habitants de St-Jean dans le processus de construction de ce cycle. Néanmoins, au final, cette concertation peut être qualifiée de moyenne (conflits, tensions entre partenaires). Elle est persuadée que pour le CO de Cayla, les décisions sur la localisation sont irrémédiables. Le débat que pose la pétition vaut pour l'avenir. Il s'agit de faire évoluer les modalités de mise en place des CO dans les quartiers.

M. Beltrami résume. Il estime que la charge financière représentée par les déplacements quotidiens des enfants, dans une famille, ne doit pas être négligée (abonnements TPG), alors même que ces enfants pourraient se rendre à pied dans le cycle de leur quartier. Une fin de non-recevoir a été opposée aux interrogations du Forum en matière de localisation, en cause des délais trop courts et un refus de repousser la réalisation du cycle. Le Forum fit partie du jury chargé de choisir le projet du CO, mais refusa de voter, invoquant le refus du département d'en débattre dans le quartier, tant qu'un projet n'était pas déterminé (au contraire du processus de mise en œuvre de la crèche, ou le Forum a fait part de ses recommandations). Ce premier pas en matière de concertation ne fut pas négatif mais certaines habitudes sont difficiles à changer, en particulier dans les administrations.

*Une députée s'étonne de la vigueur des propos entendus. Elle a l'impression que le sujet en cause est la construction d'une prison spécialisée dans le grand banditisme au milieu d'un quartier paisible. Elle rappelle qu'il s'agit en réalité d'enfants de 12 à 15 ans. Elle peine à cerner la différence établie entre « nos enfants » et ceux venant d'un autre quartier. Elle croit comprendre que les pétitionnaires souhaitent un cycle pour « leurs » enfants dans lesquels ces derniers pourront se rendre à pied, et être sous la surveillance des leurs, à l'exclusion des autres. La commissaire n'est pas persuadée qu'il s'agisse là du meilleur apprentissage social.*

M<sup>me</sup> Rogg admet que tous les enfants sont « nos » enfants d'où qu'ils viennent mais la perception du quartier est déjà compliquée de par sa grandeur. Il est difficile de créer dans un établissement des liens sociaux, entre parents et enfants, pour apprendre à se connaître les uns, les autres. Lorsqu'on augmente le nombre de gens, on perd pied, on n'arrive plus à se connaître, puis on se désintéresse. Voilà ce qu'on entend au sein des APE, ou du Forum Saint-Jean (tags, incivilités, destructions, drogue...). Avec 500 élèves on peine à maîtriser le phénomène, l'accroissement du nombre ne va pas le simplifier. Des gens n'osent pas emprunter le chemin qui longe le cycle. Ils ont peur. Les gens sont complètement désécurisés et des barrières s'érigent entre les générations. Or un cycle doit être un lieu de rencontre dans

un quartier, mais comme parent d'élève, l'oratrice ne se rend jamais au CO du Renard, dans lequel deux de ses enfants étudient, car elle ne l'a rien à y faire, et ne mettra jamais les pieds dans cet endroit. De par la taille des bâtiments, et l'origine des élèves cet établissement n'est pas un lieu de rencontre. Ces élèves sont en quelque sorte des extraterrestres avec lesquels il est difficile d'entrer en communication.

M<sup>me</sup> Voigt indique qu'à côté du CO se trouve une école primaire. Elle note que la nuit est propice à de nombreux va-et-vient, ce d'autant que l'école se situe dans un étranglement, sans beaucoup d'issues. De nombreux endroits ne sont pas contrôlables. Les élèves vont probablement se réfugier dans les allées, entre deux cours ou se diriger vers le centre commercial, de l'autre côté d'une rue à grande circulation (Avenue d'Aïre). Été comme hiver, les jeunes se réunissent nuitamment sous le préau.

M. Beltrami donne quelques indications topographiques. Ce cycle, situé en périphérie du quartier, est bordé d'une zone villa. On imaginait un passage, traversant le cycle, pour rejoindre l'arrêt du bus de la rue du Contrat-Social, et ce afin de permettre au quartier de s'ouvrir de ce côté. Mais les habitants des villas refusent l'ouverture de leur chemin à cette fin. Il indique que le CO est bordé également par les voies de chemin de fer, l'avenue d'Aïre, et le chemin Lescaze, peuplé de bâtiments implantés par l'HG, qui posent un certain nombre de problèmes... Il s'agissait donc de définir une implantation qui permet un contrôle social permanent de manière à ce que « ces phénomènes » ne se produisent plus. Or le DAEL, loin d'ouvrir cette infrastructure, la contingente de manière quasi carcérale. Il indique qu'un espace intermédiaire aurait pu devenir un lieu de verdure convivial pour le quartier. Il regrette les nombreux refus du DAEL.

*Une députée craint un amalgame entre les questions d'aménagement liées à la crainte d'une ghettoïsation, et les questions d'insécurité et de déprédations ou d'incivilités. On pourrait d'ailleurs imaginer que les « enfants de St-Jean », élèves d'autres cycles (par exemple du Renard) prennent le bus pour aller commettre ces déprédations sur leur lieu d'étude. En l'absence de toute certitude, il paraît dangereux d'imputer aux uns ou aux autres la responsabilité des actes dénoncés. D'autant que ces actes sont souvent commis en dehors de l'horaire scolaire.*

*Elle note que la densité d'élève par rapport à la surface est la plus élevée, actuellement, à Cayla (8 élèves/100 m<sup>2</sup>). Un bâtiment plus spacieux paraît souhaitable. Elle considère que les cycles ne sont pas le lieu de rencontres intergénérationnelles ou conviviales. Au CO, les élèves tiennent à leur autonomie, en dehors du regard des parents. A cet âge, ils tiennent à se retrouver entre eux, et cela paraît relativement légitime. La commissaire*

*est bien consciente de ce sentiment de gêne ressenti par les adolescents à l'égard des adultes, et pense que ce désir d'autonomie doit être respecté. Elle cite un exemple personnel. Elle souhaiterait en savoir davantage sur le Forum de Saint-Jean et le groupe de pilotage, et s'assurer du degré de légitimité des demandes qu'ils relayent.*

M<sup>me</sup> Rogg répond que le Forum est un lieu d'échange, d'information et de débat pour le quartier de Saint-Jean-Charmilles. Le groupe de pilotage représente les habitants et les associations, organise les moments de débat et de décisions. M<sup>me</sup> Rogg explique qu'il s'agit de se réapproprier le quartier, son environnement et son avenir. Les problèmes d'aménagements sont souvent au centre des débats. Cette pétition est issue du Forum et a été rédigée dans l'urgence de la perspective de cette construction. Elle n'imagine pas que le cycle soit un lieu de rencontre comparable à un bistrot, mais il s'agit de répondre à une peur, une tension intergénérationnelle. Ce débat devrait avoir lieu. Et si les fauteurs de trouble ne peuvent être identifiés, l'accroissement du nombre amplifie les problèmes. La proximité du CO et de l'école primaire n'est pas idéale. Certaines incivilités ont lieu durant la journée.

Pour M<sup>me</sup> Voigt Les adultes doivent être visibles pour faire changer la situation. L'adulte a le droit d'être présent au même endroit que l'adolescent. Eviter les adolescents, c'est la pire des erreurs.

*Cette pétition paraît quelque peu choquante, dans son intention de catégoriser les enfants selon leur quartier d'origine, et le rejet qui semble en découler. On peut admettre néanmoins les inquiétudes à propos des incivilités et de la relative insécurité. Mais malheureusement ces problèmes sont partout présents, dans le canton. Elle n'est par contre pas persuadée que les solutions proposées répondent de manière adéquate à ce type de problématiques multiformes.*

*Il semble, en outre, que la fixation de la norme ne soit pas plus arbitraire vers le bas que vers le haut. Sur quelle base le chiffre de 400 ou 500 élèves est-il fondé? Des mesures d'accompagnement seraient plus efficaces que les intentions d'exclusions. Les députés sont garants de l'intérêt collectif et doivent se méfier d'éventuels égoïsmes locaux. Or, on ne relève que 12 signatures à l'appui de cette pétition.*

Les signataires sont les membres du groupe de pilotage, et que dans l'urgence des délais, il était impossible d'envisager de procéder à une récolte classique de signatures. M<sup>me</sup> Rogg renvoie la question du nombre aux députés, arguant de 700 élèves n'a pas plus de pertinence que 400. Elle souhaiterait que les députés soient en mesure de convaincre. Elle renvoie les

commissaires au dernier point de la pétition qui mentionne les mesures d'accompagnement (aides supplémentaires, postes d'encadrement).

*On connaît ces problèmes relayés dans toute la ville. Il paraît difficile de régler ces situations par de simples mesures architecturales et d'aménagement. Il est suggéré une autre mesure d'accompagnement, la présence renforcée et permanente de rondes d'ASM (agents de sécurité municipaux).*

## **Audition de M. Wittwer et M. Schule**

### *M. Wittwer*

Deux problématiques émergent, celle des conditions-cadre et des effectifs et de la taille optimale d'un CO; et d'autre part celle de la qualité et de la fiabilité de la planification en matière de constructions scolaires. La norme-standard de 750 élèves est le fruit de l'Histoire. L'archiviste du département a retrouvé les débats sur ces questions. Le premier CO à servir de norme fut celui de la Florence (1961, boom démographique, modèle de Budé, Pinchat, Seymaz, Grandes-Communes, Aïre). Soit un plan-type du groupe scolaire conçu pour 28 classes de 28 élèves, soit 784 élèves (1964). Les diverses négociations entre le département des travaux publics, et le chef du DIP, Chavanne, révélèrent une position du DIP autour de 700 élèves (jusqu'à 800 pour le CO du Foron), et une position du DTP de l'ordre de 800 élèves. Cette norme maximale de 750 élèves ne se vérifie pas en permanence tout au long du processus (mouvements, retards de planification...). par exemple les Grandes-Communes ont compté 960 élèves, puis 600. Le sentiment du nombre et de la concentration d'élèves est également fonction de l'emplacement et de la configuration des bâtiments. Diverses recherches existent sur la taille optimale, et le rapport masse critique, coût, environnement (études anglo-saxonnes, Vlaams Gemeenteschap van Belgie (communauté flamande de Belgique) taille optimale, 1<sup>er</sup> degré secondaire, coûts minimisés = 855 élèves, soit au global de ces études entre 600 et 800 élèves). Les systèmes de formation ouverts (à options) nécessitent une masse critique élevée en nombre d'élèves, pour autoriser l'ouverture de ces classes à options. Au contraire, un système de formation homogène (filières) peut se concevoir avec un nombre d'élèves moins élevé. Finalement la taille de l'établissement importe beaucoup moins que sa disposition et son environnement (par exemple groupes scolaires québécois, 8-15 ans, 1600 élèves, espace étendu). Le climat des écoles dépend de bien d'autres facteurs (encadrement, engagement de la direction...). Il note que les prescriptions en matière de construction viennent d'ailleurs souvent des

constructeurs, pour entrer dans l'enveloppe budgétaire. La planification est établie. A Saint-Jean (Cayla), le programme est lancé. A Montbrillant, la concertation a joué mais la marge de manœuvre resta fort réduite en pleine ville.

### *M. Schüle*

– Commentaire des cartes, redéfinition des zones en fonction des populations d'élèves dans les communes (300 demandes individuelles par an de changement d'établissement, satisfaites dans la mesure du possible).

– Capacité pédagogique idéale entre 600 et 650 élèves, une salle par classe favorise le climat scolaire et le respect des locaux (objectifs non atteints, mais les nouvelles constructions devraient y contribuer).

– « Mini-Drize » = bâtiment provisoire avant réalisation complète.

– Colonne salles/pavillon (doc. N° 4) : Ces pavillons n'avaient pas pour but prioritaire d'augmenter la capacité des bâtiments mais de permettre son maintien en fonction des modifications pédagogiques au cours du temps (salles d'informatique, labos de sciences, salles de musique...).

– Voir col. « capacité théorique », tableau document N° 5. Il n'est pas possible de planifier les capacités scolaires comme celles des hôtels, suivant le principe des vases communicants ou du partage géographique, puisqu'on cherchera toujours à stabiliser des élèves dans leur plus proche quartier, quitte à augmenter quelque peu la capacité totale du CO concerné, afin de ne pas (trop) perturber les familles.

– Document N° 6 : étude URBAPLAN sur les besoins du DIP (voir tableau page 4, prévisions à 10 ans = court à cause de l'acquisition des terrains, délais de construction (env. 6 ans) AIMP, recours, expropriations...). Voir conclusions en page 5.

– Document 8 = annexes au projet de loi, voir plan général, zone grise = bâtiment scolaire, le reste sera accessible à la population (verdure et terrains de sports) + esplanade = absence de barrière physique, seulement visuelle.

Difficile de conjuguer le contingentement des élèves à l'intérieur des bâtiments scolaires, afin que les élèves évitent de « traîner » dans le quartier (volonté des habitants) et l'idée d'un espace accessible à tous (également voulu par les habitants).

(voir aussi les zones d'activités 1, 2 et 3 = programme des locaux)

– Document N° 9 = esquisse de comparaison entre « petit » et « grand » établissement, et conclusions.



Une députée relaie l'inquiétude du Forum Saint-Jean d'être mis à l'écart de la concertation.

M. Schüle rappelle que le DAEL, maître de l'ouvrage, a organisé la concertation. Le Forum fut invité à siéger au jury d'attribution du concours d'architecture, mais a décliné cette invitation au prétexte qu'il se refusait à garantir la clause de confidentialité, essentielle dans ce type de concours. Plusieurs séances furent organisées, mais le DAEL rencontra des problèmes de représentativité des habitants, chaque fois différents, sans qu'un dialogue répercuté puisse être assuré. L'essentiel des discussions porta sur l'aménagement du chemin William-Lescaze, et les cheminements avoisinants.

*Une autre commissaire regrette la réponse de MMOU dans ce contexte. Elle note également que la consultation des habitants ne peut pas se réaliser qu'au travers d'un siège au sein d'un jury, puisque le retour vers les habitants du quartier est essentiel dans ce type de processus. Elle demande si le bassin d'élèves dépendant de Cayla a été ou non modifié. Elle poursuit sur le thème de l'insécurité et du lien entre le nombre d'élèves et ces phénomènes. Des mesures d'accompagnement sont-elles prévues dans cette perspective?*

M. Schüle assure que le sentiment d'insécurité est d'abord un sentiment qui n'a finalement que peu de lien avec la taille des établissements. Il cite le CO de Pinchat qui, malgré sa taille, n'est pas considéré comme insécure. L'environnement joue un rôle non négligeable. Il constate que les déprédations au CO de Cayla sont souvent commises durant le week-end et les vacances scolaires, par des jeunes souvent étrangers à l'établissement. Il est d'ailleurs rare que ce genre de déprédations soient le fait des élèves qui étudient dans les établissements, car ils s'identifient, bien qu'ils s'en défendent, à leur école. Les directions veillent à l'encadrement et aux mesures d'accompagnement (la mise en réseau, avec par exemple la maison de quartier donne de bons résultats). Ces processus d'accompagnement sont en cours.

*Quelle est l'influence de l'aménagement et de l'architecture sur le sentiment d'insécurité. Des bâtiments neufs sont-ils le gage d'une baisse de ce phénomène?*

M. Schüle confirme absolument. Il insiste sur l'importance de l'image d'un cycle qui peut varier du tout au tout, et de manière rapide. Il s'agit d'éviter que ne se forme des no man's land propices aux dégradations par d'autres adolescents que les élèves de l'établissement. Il cite le cas des Aubépines, dont la réputation était mauvaise jusqu'à sa reconstruction, depuis l'image du

quartier s'est transformée, et cet établissement est le plus demandé par les parents. On peut supposer que cette amélioration serait similaire à Cayla.

*Quelle capacité théorique en rapport avec la situation actuelle et sur les vertus de la planification. Elle estime pouvoir se réjouir de la construction du nouveau cycle de Cayla. Elle demande enfin si les préaux continueront traditionnellement à rester ouverts ou si leur fermeture a été envisagée?*

M. Schüle estime que, en matière d'effectifs, il serait sage de ne pas passer la barre des 800 élèves (Pinchat). Mais les fluctuations au sein des établissements existent car il faut tenir compte de leur environnement. Il s'agit d'établir un équilibre entre nombre d'élèves et nombre de classes. D'autres facteurs peuvent intervenir comme les regroupements A et B, ou des classes plafonnées à 18 élèves. Sur l'ouverture des structures (préaux), diverses philosophies s'affrontent du nord au sud de l'Europe. La Grande-Bretagne et la France ont tendance, comme en Irlande, à fermer les accès aux bâtiments par des dispositifs parfois lourds (grillage, caméra, deuxième enceinte). L'Espagne et la Grèce ont tendance à ouvrir leurs structures. L'environnement socio-culturel joue pleinement son rôle, ces choix ne sont pas toujours rationnels. A Genève, il n'est pas question de fermer les accès mais plutôt de délimiter, durant le temps scolaire, des limites spatiales (souvent symboliques) à ne pas franchir.

*On s'étonne de la proximité géographique d'écoles de 600 et 800 élèves, et se demande, dans ce contexte similaire, les raisons de ce choix?*

M. Schüle répond que la réponse est souvent liée à la configuration des locaux, qui déterminent le nombre. Il cite l'exemple du CO des Marais, qui a subi une importante permutation liée à l'urbanisation du quartier de Cressy. Les équilibres ne peuvent être décidés de manière arithmétique.

### **Audition de M<sup>me</sup> Anne-Marie Loeillet, cheffe des constructions scolaires au DAEL**

M<sup>me</sup> Loeillet propose d'expliciter la procédure de mise en route des projets et de concertation. Ces marchés publics sont soumis aux règles ordinaires. On opère une sélection des mandataires, sur concours, précédée d'une étude de faisabilité, afin de s'assurer que le site se prête à ce type de bâtiment scolaire. Ces études sont réalisées par des mandataires externes de manière parfaitement indépendante, sauf pour ce qui relève du cadrage général du projet.

Les études de faisabilité sont déjà présentées aux communes et associations concernées, notamment pour Cayla. Il s'agit alors de recueillir les divers avis de ces organes locaux proches de la population. Ces avis

pourront être intégrés de façon complémentaire. Le Forum Saint-Jean (FSG) a contacté au préalable le service des constructions scolaires afin de faire connaître son intérêt dans le projet Cayla. Elle note que diverses associations de parents, d'enseignants, et d'habitants (FSG) bénéficièrent de la présentation de l'étude de faisabilité, et furent informés de la procédure liée au concours. Une procédure de pool de mandataires à deux tours fut choisie par le DAEL. Sur quatorze pools sélectionnés, huit bureaux furent retenus. Le comité d'experts chargé de ce premier tri, était indépendant, sans lien avec les associations, et ne se basa que sur des critères techniques usuels. Le deuxième tour a pour objectif de faire travailler les mandataires retenus autour du projet (plans, budgets, accessoirement honoraires). Le FSG fut sollicité pour participer au comité d'évaluation des projets. Il était prévu de réserver deux sièges aux représentants FSG, aux côtés des représentants des enseignants. Ces sessions sont confidentielles, pour permettre la sérénité des travaux des experts. Or le principe de fonctionnement du FSG interdit cette procédure de huis clos, et oblige à un retour immédiat vers les membres, selon le mécanisme de l'aller-retour constant.

Le président du DAEL, M. Moutinot, a attiré l'attention du Forum sur cette clause conditionnelle. Néanmoins, et malgré des difficultés de rotation constante des interlocuteurs qui imposa une circulation de l'information, la concertation eut lieu, le FSG s'exprima au sein du comité et dégagea trois projets favoris, dans lesquels se trouvait d'ailleurs le projet final. Par contre, et pour les raisons évoquées, le FSG refusa de s'engager dans le vote final. Le comité en a tenu compte mais se devait de poursuivre sa tâche. Elle admet que cette concertation, et ce travail commun, n'a pas toujours été sans mal ou sans résistances. D'aucun estimant le département trop directif, mais rien de fondamentalement différent avec l'ensemble des processus de concertation. Deux cent cinquante personnes assistèrent à la présentation du projet, dont les membres du FSJ. Le DAEL a ensuite travaillé avec le sous-groupe du FSJ, chargé spécifiquement de ce projet. Ce projet suffisamment compact a l'avantage, reconnu par tous, d'offrir un espace de verdure au quartier, et à ses habitants. Les abords de cette parcelle, appartenant à l'Etat, permettent une jouissance publique. Ces espaces seront d'ailleurs rétrocédés, en concertation, à la Ville (SEVE).

*Les habitants s'inquiètent de la dimension du site, et particulièrement d'une augmentation de près d'un tiers du nombre d'élèves. Les pétitionnaires assurèrent à la commission que ce souci du nombre fut une préoccupation centrale, évoquée dès le début de la concertation. Ils prétendent que cette discussion ne fut pas possible.*

*M<sup>me</sup> Loeillet souligne que le DAEL est mandaté par le DIP afin de répondre à des besoins spécifiques en terme de capacité scolaire. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement n'est pas maître de cette expression. L'accent est mis, par le DAEL, sur les aspects de fonctionnalité, de confort et de convivialité des bâtiments.*

**Quelle est la réalité d'une concertation tri-partite (Association, DAEL, DIP).**

M<sup>me</sup> Loeillet confirme que ce ne fut pas le cas, sur l'aspect de détermination des besoins. Les études et les chiffrages particuliers montrent même, que le CO de Cayla est relativement sous-dimensionné par rapport aux futurs besoins de la population genevoise. Il en va d'ailleurs de même pour le CO de Montbrillant, qui accueillera le même nombre d'élèves. Les techniciens sont en aval de la décision sur les besoins, mais se doivent de respecter certaines normes de confort vital, par élève. Ce confort a d'ailleurs un coût non négligeable (espaces de rencontres, couloirs larges, etc.). Elle assure que le respect de ces normes doit permettre à 700 élèves, d'évoluer dans un cadre agréable, et d'éviter le sentiment de promiscuité. Le projet choisi à Cayla doit tenir compte des contraintes liées à un chantier sur un site occupé puisque les élèves restent présents durant toute la durée des travaux (aspects sécuritaires). Elle rappelle que ce projet compte trois bâtiments (activités artistiques, sportives et scolaires) permettant la circulation des élèves, et réduit l'impression du nombre.

*Les chiffres des surfaces permettent de se rendre compte que Cayla se situe dans un ratio de 8 élèves par 100 m<sup>2</sup> alors que d'autres sites bien plus étendus comptent 5 élèves/100 m<sup>2</sup>. On peut imaginer que les nouveaux CO maîtrisent mieux l'habitabilité, même en présence d'un plus grand nombre d'élèves.*

M<sup>me</sup> Loeillet estime que les remarques du FSJ furent cadrées en fonction des contraintes de temps, de programme et de coûts. Tout l'aspect du lien avec le quartier fut concentré sur les abords du site, et sur le positionnement des bâtiments sur le terrain. L'intérieur des bâtiments étant du ressort du mandant et des mandataires. La position des bâtiments fut rectifiée pour tenir compte des remarques des habitants. D'autres remarques jugées excessives furent écartées. Elle distribue une esquisse de plan mise au point par le FSJ. Cette esquisse, comme d'autres projections du FSJ, restent fort approximatives, et ne prêtent pas réellement à discussion. Sur les finitions des abords, le FSJ fut d'une grande aide (par exemple chemin William-Lescaze, sécurisation des places de parking). Le FSJ était d'ailleurs favorable

à une éradication complète des places de parc pour les enseignants, le DAEL a préféré en maintenir quelques unes. Elle insiste sur l'excellente collaboration avec la VDG, qui fait preuve d'une grande expérience pour ce type de concertation.

M. Schüle note à ce propos que le projet de la Seymaz fut suivi en étroite collaboration avec les communes.

M<sup>me</sup> Loeillet constate que malgré l'appel du DAEL, les associations de ce quartier ne se sont pas encore manifestées. Elle suppose que les quartiers réagissent selon leur propre culture. Elle confirme que la qualité architecturale permet la convivialité à 700 élèves. M<sup>me</sup> Loeillet explique que les bâtiments de gym et des arts furent soit abaissés, soit replacés.

**On veut s'assurer que, par ce fait, des espaces de classes par exemple n'ont pas été perdus.**

M<sup>me</sup> Loeillet confirme. Ces choix techniques allaient dans le sens des vœux de la population. Ils eurent des incidences financières de l'ordre de 200 000 F.

*Les surfaces brutes, en moyenne un CO compte 12 000 m<sup>2</sup>, pour 700 à 800 élèves. La surface brute actuelle de Cayla est de 6745 m<sup>2</sup>, il voudrait connaître la surface future du projet [17 558 m<sup>2</sup> pour les trois bâtiments].*

M. Schüle ajoute que le Cayla actuel, compte de nombreux espaces extérieurs (préaux), qui regroupent des activités collectives, sans pour autant être pris en compte dans le métrage global.

M<sup>me</sup> Loeillet estime que la comparabilité entre bâtiments neufs et pavillons anciens, en terme de m<sup>2</sup>, n'est pas pertinente, ne fut-ce qu'à cause des nouvelles contraintes inexistantes dans le passé (ex. : économies d'énergie).

***Interrogation sur la présence d'une cafétéria dans les bâtiments neufs de Cayla.***

M<sup>me</sup> Loeillet confirme la présence d'une infrastructure légère – bar, micro-onde – (sans cuisine scolaire) éventuellement démontable, si le besoin décline. Aux Aubépines, cette structure a fermé, les installations furent déplacées sur Montbrillant, ou les élèves sont plus intéressés à ce type de facilités (élèves plus éloignés de leur domicile).

## Discussion générale

Un commissaire a le sentiment que le souci exprimé par les habitants de ce quartier est de nature essentiellement psychologique, et lié à l'impression d'insécurité. Cette inquiétude doit être relayée au niveau du GC. Dès lors le classement serait maladroit, mais l'envoi au CE ne se justifie pas, en regard du travail effectué. Certaines invites sont irréalistes. Il s'agira de trouver une voie médiane entre écoute et soutien total probablement excessif.

Un autre député agrée ces propos. Il regrette, une fois encore, que cet examen ait été l'occasion de malentendus entre les pétitionnaires, la commission, et les exécutants. Les pétitionnaires souhaiteraient ne pas avoir été mal compris. Ils ne cherchaient pas à défendre des intérêts particularistes, ou à rejeter des enfants venus d'autres quartiers. Il ose espérer que le traitement de cette pétition permettra de prendre cette impression en considération, afin d'effacer le sentiment d'avoir été méprisé. Un troisième commissaire convient d'un certain malaise. Les plaintes même mal exprimées restent légitimes, et devraient être entendues. D'autant qu'une grande confusion semble ressortir des propos des pétitionnaires et mériterait d'être clarifiée, sur les divers aspects de la sécurité, de la pédagogie, des processus de concertation, de la taille de l'école, du nombre d'élève ou de la circulation routière. Il espère que la commission saura délivrer un message équilibré, sur la prise en compte de certaines de ces préoccupations.

Une députée considère à son tour certaines invites comme excessives. Mais le problème des mesures d'accompagnement liées à la mise en place des « grands » CO reste posé. La commissaire pencherait dans ce sens, pour un renvoi au CE, à titre informatif de l'état d'inquiétude de la population, qui mériterait une attention particulière, notamment sur les aspects du renforcement de la concertation. Le renvoi au CE, ne signifie pas l'approbation de la commission sur l'entier des invites de cette pétition. Le rapport devra être nuancé.

Une commissaire libérale n'a pas cette même perception. La commissaire avoue avoir modifié sa perception de la taille et du nombre d'élèves dans les établissements. Les nouvelles structures, mieux étudiées, permettent visiblement de contourner l'écueil du nombre.

Elle comprend les inquiétudes d'un quartier déjà éprouvé par des incivilités, et qui craint l'accroissement de ces phénomènes suite à l'augmentation du nombre, et approuve leur démarche responsable d'implication locale. Mais force est de constater que, loin d'être lacunaire, la réflexion menée sur la dimension des cycles est large et profonde. Les réponses apportées par les deux départements paraissent suffisantes. D'autre

part, la concertation a pris place, malgré l'expression de certaines frustrations. Elle espère que le/la rapporteure saura nuancer certains propos et faire la part des choses.

Une députée admet que l'expression des pétitionnaires ne fut pas claire. Néanmoins, elle trouve extrêmement inquiétant que les adultes se délient à ce point de la jeunesse. Elle pense que ce sentiment tient pour part de l'émotionnel, d'un effet de mode, et de la réalité. Elle rappelle que, jadis, l'installation d'une grande école était la promesse d'une vivification du quartier, tant humaine que commerciale. Elle espère que les habitants ne confondent pas cet établissement avec un centre de grand banditisme. Elle craint que la prise en compte excessive de cette inquiétude contribue à alimenter une paranoïa inutile. Les problèmes (relativement mineurs) sont le fait d'une minorité d'élèves, toute généralisation est abusive et dangereuse. Il s'agit de ne pas confondre chahut et délinquance.

Une députée rappelle que cette inquiétude est également le fait d'une évolution considérable au quartier de Saint-Jean, et d'un changement sociologique marquant (brassage). L'audition des pétitionnaires n'est pas vraiment représentative des intentions du texte. Elle observe que la dernière invite n'a cependant pas fait l'objet de nombreuses interventions (mesures d'accompagnement/encadrement) et souhaiterait être mieux renseignée sur ce dernier point. Elle fait le parallèle avec le travail entrepris en VDG par la délégation à la jeunesse, dans les préaux d'écoles.

M. Schüle profite de l'occasion pour donner un complément d'information. Lors d'une reconstruction, on calcule les charges supplémentaires induites par la modification de la taille de l'établissement.

L'attribution budgétaire des différents établissements est basée sur:

- Le nombre d'élèves à l'unité qui conditionne directement le budget, sans pondération. Cette prise en compte couvre les aspects pédagogiques ordinaires, compensatoires (rattrapages, études surveillées), mais également le type d'élève (par exemple le CO du Renard qui compte une centaine d'élèves en regroupement B).
- Un correctif basé sur des coefficients sociaux, en fonction des données corrigées du SRED. Il s'agit d'une analyse de la situation socioéconomique des parents (cadres dirigeants, cadres moyens, indépendants, ouvriers qualifiés, employés non qualifiés, et divers). Une grande attention est portée à ce type de disparité (à Cayla, les parents les plus en difficultés sont au nombre de 10-12% contre 2% à la Florence).

L'encadrement psycho-social est assuré par les infirmières scolaires, les psychologues scolaires (SMP) et les conseillers sociaux. Là encore, une

pondération est réalisée, en fonction du nombre et de la situation sociale de l'établissement. Ces situations sont examinées, chaque année, avec détermination de priorités (par exemple les forces en œuvre à Cayla sont renforcées par rapport aux autres établissements).

La réponse aux inquiétudes exprimées résidera finalement dans la liste des mesures prises par le département afin d'assurer une vie scolaire et une cohabitation avec le quartier harmonieuse. Il passe en revue les divers encadrements prévus, sans oublier le moins populaire, l'encadrement disciplinaire, pourtant nécessaire.

Puisque les incivilités sont le fait d'adolescents ou de majeurs probablement étrangers à l'établissement, et en dehors des périodes scolaires, la situation ne sera pas forcément résolue par la construction de nouveaux bâtiments. Néanmoins, l'identification positive résultant d'un nouveau cadre, peut laisser espérer moins de dégradations. Le caractère aéré des nouveaux bâtiments devrait également améliorer la situation actuelle. Force est de constater que les 21 séances de concertation avec le DAEL ne suffisent pas à apaiser les craintes des pétitionnaires, probablement d'ailleurs parce que ce département n'est pas habilité à répondre à ce type d'inquiétude. Le DIP n'aurait-il pas dû mieux prendre en compte ce climat par un accent mis sur la discussion?

M. Schüle rappelle que la concertation permanente avec les associations de quartier se réalise au DIP par le biais des APE. Toutes les séances de concertation impliquaient une représentation du DIP (directrice du CO et doyen), mais il est effectivement probable que cet aspect n'ait pas été abordé, par manque d'espace réservé à cet effet. Les aspects constructifs prévalaient.

### **Notre commission propose le dépôt au bureau du Grand Conseil**

Pour: 3 L, 2 R, 2 PDC, 1 UDC, 3 S, 2 AdG

Contre: –

Abst.: 2 Ve



## Pétition

(1397)

### pour un redimensionnement planifié des cycles d'orientation

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les habitants de Saint-Jean participant aux réunions régulières du Forum ont été informés de la démarche conduisant à la reconstruction du cycle d'orientation de Cayla, à défaut d'être associés au processus de décision.

En effet, lors de la procédure suivie, il n'a pas été possible d'obtenir du DAEL qu'il intègre une véritable concertation avec les habitants du quartier dans un esprit de démocratie participative.

Néanmoins, un groupe de travail issu du Forum Saint-Jean-Charmillles a participé en tant qu'observateur aux séances du groupe d'experts qui a désigné le consortium chargé de la reconstruction du collège. Mais pour ce faire, le groupe a dû renoncer au débat qu'il souhaitait sur la justification du programme et la localisation du nouveau bâtiment.

La question de la norme de 750 élèves par collège du CO, imposée désormais sans débat préalable par le DIP et le DAEL, ayant resurgi avec force dans le public lors de la présentation du projet lauréat au cours du Forum du 5 mars 2002, les soussignés ont décidé de vous adresser la présente pétition avec copie pour information aux fédérations d'associations concernées. Nous proposerons que l'on porte à l'ordre du jour d'un prochain Forum Saint-Jean-Charmillles un débat sur la réponse que vous aurez donnée à cette pétition et sur les suites éventuelles qui pourraient être envisagées.

#### **Constatant que :**

- le collège Cayla abrite quelque 550 élèves et génère, comme tout établissement de ce genre, un certain nombre de problèmes d'insertion dans le quartier ;
- une école est néanmoins à nos yeux un élément constitutif d'un quartier auquel elle apporte normalement une contribution positive tant pour les familles qui bénéficient de la proximité de l'établissement que pour les habitants qui peuvent profiter des infrastructures ; de plus, elle devrait contribuer à un développement des contacts entre les générations ;

- un peu partout, la montée des incivilités des adolescents et de la violence scolaire préoccupe fortement la population, en particulier les personnes âgées, et risque même d'inspirer des sentiments de peur et de rejet ;
- la décision de construire des établissements du CO de 750 élèves constitue dès lors une prise de risque inconsidérée surtout dans les quartiers densément peuplés : un tel regroupement ne peut que favoriser des tensions et donc une exaspération d'un climat de violence chez les adolescents ;
- en augmentant d'un seul coup de plus d'un tiers la capacité d'accueil du collège existant de Cayla, les problèmes de voisinage vont être amplifiés, surtout avant et après les heures scolaires quand les élèves se regroupent autour du collège ;
- l'environnement immédiat du collège (immeubles de William-Lescaze et du Contrat-Social) est déjà la partie la plus en difficulté : immeubles sociaux dont la plupart ont été laissés sans entretien par leurs propriétaires et offrant à une population très hétérogène un habitat aux conditions indignes dans une ville comme Genève ;
- l'urgence invoquée par le DAEL et le DIP pour justifier la reconstruction au plus vite d'un collège de cette dimension n'est que la conséquence d'une carence de prévision : la vétusté, voire le caractère dangereux et insalubre, des bâtiments actuels du collège est dénoncée depuis plus de vingt ans et la vague démographique que le cycle d'orientation doit absorber est connue depuis au moins une dizaine d'années puisque le CO accueille des élèves de 12 ans.

### **En conséquence, nous demandons au Grand Conseil :**

- d'explicitier sa politique en matière d'implantation des bâtiments scolaires du CO et de leur insertion dans les quartiers concernés qui devrait être facilitée par une délimitation adéquate des circonscriptions scolaires ;
- d'exiger la modification des pratiques de l'administration qui consistent à :
  - charger de manière inconsidérée les établissements existants, reconstruits ou créés sur la base d'une norme d'effectif qui date de la fin des années 70 et qui n'a jamais été rediscutée,
  - se dispenser de la recherche de nouveaux terrains qui permettrait d'adopter une politique d'implantation de collèges du CO accueillant entre 400 et 500 élèves selon les cas particuliers,

- éviter d'avoir à affronter les oppositions des quartiers n'ayant pas de CO tout en continuant à baisser le coût unitaire des élèves de cet ordre d'enseignement ;
- de redéfinir l'effectif optimal de chaque établissement du CO en relation avec la volonté d'insérer celui-ci au mieux dans le quartier avoisinant, de lutter contre la montée des incivilités et d'œuvrer à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves ;
- d'exiger que la conception du futur collège de Cayla permette de ramener ses effectifs entre 400 et 500 élèves dès 2010, le temps de construire de nouveaux établissements ;
- d'attribuer des ressources supplémentaires à tous les collèges dépassant 500 élèves – et notamment à Cayla pendant la période intermédiaire – permettant de mettre en place des mesures d'accompagnement pédagogique et psychosocial adéquates.

Nous demandons que le traitement de notre pétition puisse se faire dans un délai compatible avec l'urgence des réponses que la situation réclame.

N.B. : 12 signatures

*Maison de Quartier de Saint-Jean*

M<sup>me</sup> Michèle Künzler

8, chemin Furet

1203 Genève